

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 14 décembre 2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Date de la convocation** : Jeudi 8 décembre 2022

**Début de séance** : 18 h 17

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (69) :**

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

1

**Délégués suppléants présents (5) :** FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

**Excusés ayant donné pouvoir (18) :** BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à CAPELLI Sophie ; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; PANISSET Marilynne à CHATOT Patrick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; STEYAERT Frank à BELPERRON Pierre-Rémy ; VACELET Jean-Marie à GAMBÉY Olivier.

**Excusés :** ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; PAGET Jean-Marie ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROZEK Evelyne.

**Absents :** BANDERIER Dominique ; DAVID Lauriane ; MAILLARD Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

**Secrétaire de séance :** BELPERRON Pierre Rémy.

*Le quorum est atteint avec 69 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 92 suffrages exprimés (17 pouvoirs ont été donnés), soit 24 absents pour ce conseil.*

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 Octobre 2022

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le compte rendu de séance du Conseil communautaire du 27 Octobre 2022

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions*

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions*

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions*

2

4. MOULIN DE PONT DES VENTS - Restitution du bien à la Commune de Montfleury

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE TRANSFERER** le Moulin de Pont des Vents à la Commune de Montfleury à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DE RESILIER** le bail emphytéotique signé le 19 juillet 1997 par anticipation.

**DE CHARGER** Maître Meynial-Desmare Isabelle de la résiliation anticipée du bail emphytéotique précisant que les frais engendrés par cette résiliation seront partagés à part égale entre les deux collectivités.

**DE PRECISER** que ce transfert engendrera une révision des statuts de la Communauté de Communes.

**DE PRECISER** que le remplacement des huisseries restera à la charge de Terre d'Émeraude Communauté dans la mesure où ce dossier était antérieur au transfert.

**DE CHARGER M. le Président** de la mise en œuvre de la présente décision et de l'AUTORISER à signer la résiliation anticipée du bail emphytéotique.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 5. STATUTS – Révision des Statuts de Terre d'Émeraude Communauté

### LE PRÉSIDENT PROPOSE :

**D'APPROUVER** la modification statutaire proposée à savoir :

- La suppression du Moulin de Pont des Vents dans la liste des équipements touristiques annexés aux statuts validés le 22 septembre 2021

La modification de l'article 6-2 intitulé « en matière de Petite Enfance et Jeunesse » et plus particulièrement le paragraphe qui concerne les établissements scolaires et extrascolaires dont la rédaction devient :

- Qui sont implantés dans les communes dont l'altitude est inférieure à 420 m **et** implantés dans les communes dont le collège de rattachement est situé sur le territoire intercommunal, ou situés dans un ensemble immobilier comprenant une structure de petite enfance, ou implantés dans les communes dont le nombre d'hébergements touristiques est supérieur à 30, ou implantés dans les communes qui disposent au minimum de 100 entreprises et de 600 emplois.

**DE CHARGER M. Le Président** de transmettre la présente délibération à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de Terre d'Émeraude Communauté pour approbation par leur conseil municipal dans un délai de 3 mois.

**DE CHARGER M. Le Président** de transmettre la présente délibération à M. le Préfet du Jura.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 6. TIERS LIEU Val Suran : approbation du plan de financement et demande de DETR

### LE PRÉSIDENT PROPOSE :

3

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Montant HT en €
Maitrise d'œuvre	180 000	DRAC	248 167
Travaux	1 735 000	DST Département	100 000
		DETR Etat (30% du montant total)	574 500
		Autofinancement	992 333
<b>Total</b>	<b>1 915 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 915 000</b>

**DE SOLLICITER** l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2023,

**DE DIRE** que les crédits et recettes seront inscrits au budget 2023.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de mener à bien le projet et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions*

18h23 Arrivée de Yannick CASSABOIS

**7. SERVICES TECHNIQUES - Uniformisation des tarifs d'intervention des équipes techniques et équipes ADAPEMONT pour le compte des communes en 2023.**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE FIXER** les tarifs d'intervention de l'équipe technique et de l'équipe verte comme suit, à compter du 1er Janvier 2023 :

- Equipe technique et équipe verte : 17 €/heure/agent (interventions ponctuelles)
- Technicien 20 €/heure/agent (chantiers spécifiques)
- Matériel lourd (broyeur végétaux, aspirateur à feuilles, ...) 27 €/heure d'intervention (agent, déplacement et carburant compris)
- Tracteur (secteur Clairvaux) avec chargeur, lame à neige, ... : 65 €/heure d'intervention (agent, déplacement et carburant compris)

**DE CHARGER Monsieur le Président de** signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**8. VOIRIE - ZAE EN CHANOIS – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux**

4

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE REFAIRE** la voirie de la ZAE « En Chanois ».

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	41 000€ HT	DETR (20%)	8 200€ HT
		Autofinancement	32 800€ HT
Total	41 000 € HT	Total	41 000€ HT

**DE SOLLICITER** l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum pour l'année 2023.

**DE DIRE** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2023.

**DE CHARGER Monsieur le Président de** signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**9. SICTOM du Haut-Jura – Modification des représentants de la Communauté de Communes au comité syndical**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE DESIGNER** les délégués suivants pour la Commune d'ÉTIVAL au SICTOM du HAUT-JURA :

ETIVAL	<b>DELORME Carole</b>	100 rue de l'Eglise 39130 ETIVAL
	<b>CAPELLI Célestin</b>	85 impasse du crozat 39130 ETIVAL

**DE PRÉCISER** que les représentants des autres Communes désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**10. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et déchets assimilés – Année 2023**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE FIXER** les tarifs proposés par le SICTOM de la zone de Lons de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (R.E.O.M).

**DE DELEGUER la facturation de la R.E.O.M au SICTOM** qui au nom et pour le compte de la Communauté de communes gèrera la facturation annuelle en mars 2023 conformément à la convention signée le 25 janvier 2022 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023

- ▶ En recettes : c/ 70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- ▶ En dépenses : c/ 611 - Contrats de prestations de services

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**11. SYDOM DU JURA - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Jura (PLPDMA)**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Jura 2022/2026 porté par le SYDOM du JURA, élaboré par les membres de commission consultative (CCES).

**D'AUTORISER** l'élu référent, vice-président en charge de la gestion des déchets et de la communication/prévention, à coordonner les actions référencées.

**DE DIRE** que les éventuels crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 et exercices suivants.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*Monsieur le Président annonce une modification de l'ordre des points à l'ordre du jour dans l'attente de l'arrivée de Frank STEYAERT, rapporteur du point n° 12 décalé au point n°14*

**12. OPAH de Moirans-en-Montagne - Avenant n°1 à la convention de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'OPAH de Moirans-en-Montagne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le document.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 204 et 20.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**13. Bilan de la concertation et arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de communes du Pays des Lacs**

*18h41 Arrivée de Laurianne DAVID*

*18h44 Arrivée de Frank STEYAERT (représenté par Franck GIROD des points n°1 à 13)*

*18h52 Arrivée de Nathalie CORON*

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

6

**D'APPROUVER** le bilan de la concertation tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

**D'ARRETER** le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de communes Pays des Lacs.

**DE PRÉCISER** que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis :

- aux communes membres de Terre d'Émeraude Communauté,
- aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale limitrophes, qui ont été associés à l'élaboration du PLUi,
- aux personnes publiques associées à son élaboration.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 20.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**14. SPL - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre Terre d'Émeraude Communauté et Terre d'Émeraude Tourisme – subvention 2023**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention initiale d'objectifs et de moyens avec Terre d'Émeraude Tourisme.

**D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 387 000 euros à Terre d'Émeraude Tourisme pour l'année 2023.

**D'APPROUVER** les modalités de versement de la subvention.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal chapitre 65.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les avenants ultérieurs liés à la convention initiale, après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**15. HALLE DES SPORTS – Demande de subvention DSIL 2023 éclairage LED**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de remplacement du système d'éclairage par des projecteurs leds de la halle des sports comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES €	
Montant des travaux		DSIL (60%)	16 522,30 €
		DST Conseil Départemental (20%)	5 507,43 €
		Autofinancement TEC (20%)	5 507,44 €
<b>TOTAL €</b>	<b>27 537,17 € HT</b>	<b>TOTAL €</b>	<b>27 537,17 €</b>

7

**DE SOLLICITER** l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL et au taux maximum, soit 60%,

**DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la DST et au taux maximum, soit 20%.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 13,

**DE DIRE** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Communauté de communes au titre de son autofinancement.

**DE CHARGER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**16. BASSIN NAUTIQUE – Tarifs des activités de la piscine intercommunale d'Arinthod**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE FIXER** le tarif des activités du bassin nautique comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les séances de natation libre et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour les tarifs annuels et semestriels des cours collectifs :

- Écoles maternelles et primaires situées sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté et qui sont implantés dans les communes dont l'altitude est inférieure à 420 m et dans les communes dont le collège

de rattachement est situé sur le territoire intercommunal, ou situés dans un ensemble immobilier comprenant une structure de petite enfance conformément aux statuts et à la définition de l'intérêt communautaire : Gratuité

- Autres établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) : 51.00 € la séance
- Activités diverses :

Activité	Tarif		Séance
	Année	Semestre <i>De septembre à janvier ou de février à juin</i>	
<b>Aquagym</b>	200,00 €	120,00 €	
<b>Natation Endurance Adulte</b>	135,00 €	80,00 €	
<b>Natation Endurance Enfant &lt;12 ans</b>	65,00 €	40,00 €	
<b>Cours Adulte &gt;14 ans</b>	265,00 €	160,00 €	
<b>Cours Enfant 6-14 ans</b>	135,00 €	80,00 €	
<b>Natation libre Ticket &gt;16ans</b>			4,00 €
<b>Natation libre Ticket &lt;16 ans</b>			2,00 €

8

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : 95 votants – 95 pour – 0 contre – 0 abstentions*

#### 17. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**D'ATTRIBUER** en complément pour 2022, la subvention à l'association suivante :

Structure/Projet	Montant (€)
JA JURA / fête de l'élevage - Édition 2022	1 000,00 €

**D'ATTRIBUER** en complément pour 2022, la subvention à l'association inscrite dans le tableau précité ;

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de la signature de tout document nécessaire et à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**18. CULTURE – CTDCEAC – répartition financière 3ème année**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** la répartition financière pour la troisième et dernière année de la CTDCEAC conclue entre Terre d'Émeraude communauté et la DRAC Bourgogne Franche-Comté, comme suit :

Structure / association	Montant attribué
Musique et Arts en Pays d'Orgelet	1 000€
Adapemont	4 500€
Festival pour l'enfant Idéklic	4 500€
Festival Noël au Pays du Jouet	2 000€
Musée du Jouet	3 690€
Réseau des médiathèques intercommunales	2 910€
Théâtre Group' – La Vache qui Rue	1 400€
<b>TOTAL</b>	<b>20 000€</b>

9

**D'APPROUVER** la mise en place de conventions financières avec chacune des associations et structures susvisées,

**DE DIRE** que les crédits et recettes seront inscrits au budget 2023

**DE CHARGER Monsieur le Président** de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**19. MUSÉE DU JOUET - Révision de certains tarifs d'entrée pour 2023**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les nouveaux tarifs du Musée du Jouet.

**D'AUTORISER Monsieur le Président** à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**20. ECONOMIE – ZAE Les Quarrés – marché de suivi des travaux**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER Monsieur le Président** à lancer un appel d'offres pour sélectionner l'entreprise qui sera chargée du suivi et de la réception des travaux pour la zone des Quarrés.

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de mettre en œuvre ce projet.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **21. ECONOMIE – ZAE En Chacour – achat de la parcelle ZK225**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACQUERIR** la parcelle ZK225, propriété du Conseil Départemental du Jura, située sur la Commune d'Arinthod pour un montant d'un euro

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **22. ECONOMIE : rétrocession d'une parcelle portée par l'EPF à Orgelet**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACCEPTER** la vente d'une partie de la parcelle ZE 115 d'environ 5 000m<sup>2</sup> portée par l'EPF à Monsieur Fabien PETIT, domicilié 11 rue du Lavoir – Hameau de Marzenay – 39270 CHAMBERIA. La surface finale sera confirmée suite au bornage qui sera réalisé par un géomètre expert.

**DE DEMANDER** à l'EPF la rétrocession des biens en portage aux prix et conditions visés ci-dessus au profit de Monsieur Fabien PETIT ou toute autre personne physique et morale qui s'y substituerait.

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **23. ECONOMIE : ZAE Val Suran : vente de la parcelle AB 306, 307 et 308**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE CEDER** à la société JFG, représentée par Monsieur Jean François Guyot, sise 30 route de Bourg, 39320 VAL SURAN, la parcelle cadastrée AB 308 d'une superficie de 1043m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage au prix de 2,50€ HT le m<sup>2</sup>.

**DE CEDER** à la société Alter Loci, SAS d'architecture, représentée par son Président Monsieur Florent BOYER, sise 32 rue de Sansy 74600 ANNECY, la parcelle cadastrée AB 306, d'une superficie de 1802m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage au prix de 2,50€ HT le m<sup>2</sup>.

**DE CEDER** à la Commune de Val Suran, représentée par son Maire, Monsieur Frédérique BRIDE, la parcelle cadastrée AB 307, d'une superficie de 169m<sup>2</sup> sous réserve de bornage, à des fins de maintenance technique de canalisations à l'euro symbolique étant entendu que la Commune se charge de l'entretien de cette zone.

**DE CHARGER** Maître MENIAL-DESMARE, notaire à Arinthod, de rédiger les actes notariés, précisant que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs et que les frais de bornage seront à la charge de la société Alter Loci.

**DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### 24. Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) – attribution de subvention à la société DBJ Immo

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'OCTROYER** une aide de 10 000€ à la **SCI DBJ IMMO**, représentée par **M. Stéphane LUCAS** dont le siège social est situé 82 rue de la Planchette – ZI La Planchette – 39 300 CHAMPAGNOLE,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022,

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

11

#### 25. Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) – attribution de subvention à la SAS ETABLISSEMENTS PARNET

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'OCTROYER** une aide de 10 000€ à la **SAS ETABLISSEMENTS PARNET**, représentée par **M. Pierre Paul PARNET, Président** ou toute autre personne physique et morale qui s'y substituerait, dont le siège social est situé Zone Industrielle – 39 270 ORGELET.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### 26. DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisition terrain Poids de Fiole

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACQUÉRIR** la parcelle cadastrée 163 à M. VUATTOUX Bernard d'une superficie d'environ 3 400,00 m<sup>2</sup> au prix de 5,88€ par m<sup>2</sup> soit environ 20 000,00€ HT.

**DE CHARGER** l'étude de Maître Klein-Maire de la rédaction de l'acte notarié.

**D'AUTORISER Monsieur le Président** à signer l'acte d'acquisition ou de déléguer la signature à Monsieur le Vice-président en charge du scolaire en cas d'empêchement.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**27. Accueil Collectif de Mineurs – Construction de nouveaux locaux – Actualisation plan de financement prévisionnel**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous de l'Accueil Collectif de Mineurs de Moirans-en-Montagne :

<b>Dépenses en € HT</b>	
Honoraires et frais divers	239 125 €
Travaux	2 414 299 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 653 424 €</b>
<b>Recettes en €</b>	
CNAF (11%)	300 000 €
CAF du Jura (11 %)	300 000 €
Etat – DETR/DSIL/FNADT 2023 (30%)	796 027 €
Autofinancement (48%)	1 257 397 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 653 424 €</b>

12

**DE SOLLICITER** de l'Etat au titre de la DETR 2023, l'attribution d'une subvention à hauteur de 796 027€ ;

**DE S'ENGAGER** à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget ;

**DE S'ENGAGER** à prendre à sa charge les financements non acquis ;

**D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 94 pour - 1 contre - 0 abstentions*

**28. FRAIS SCOLARITÉ - Participation des collectivités extérieures aux frais de fonctionnement 2021 des écoles publiques du territoire de Terre d'Émeraude**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le montant de la participation de la Communauté de communes Porte du Jura, aux frais de fonctionnement des écoles du territoire pour l'année scolaire 2021,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*19h33 Départ de Serge LACROIX (pouvoir donné à Jean-Noël RASSAU)*

**29. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – Appel à projets en milieu scolaire 2022-2023**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les modalités de l'appel à projets « Environnement » en milieu scolaire 2022-2023,

**D'APPROUVER** le budget prévisionnel relatif à cet appel à projets pour un montant de 15 000 euros,

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2023,

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 94 pour - 0 contre - 1 abstention*

**30. CONTRIBUTIONS COMMUNES - Attributions de Compensation (AC) Provisoires 2023**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ARRETER** le montant des Attributions de Compensations Provisoires 2023 ainsi :

Communes	Attributions de Compensation Provisoires Globales 2023 en €	Attributions de Compensation Provisoires Fonctionnement 2023 en €	Attributions de Compensation Provisoires Investissement 2023 en €
ALIEZE	4 218,52 €	4 218,52 €	0,00 €
ANDELOT-MORVAL	14 845,00 €	11 425,00 €	3 420,00 €
ARINTHOD	214 221,41 €	206 484,14 €	7 737,27 €
AROMAS	28 239,00 €	20 094,00 €	8 145,00 €
BAREZIA-SUR-L'AIN	28. 709,45 €	101 709,45 €	0,00 €
BEFFIA	-2 059,00 €	-2 059,00 €	0,00 €
BLYE	5 215,91 €	5 215,91 €	0,00 €
BOISSIA	50 797,07 €	50 797,07 €	0,00 €
BONLIEU	3 057,22 €	3 057,22 €	0,00 €
BROISSIA	3 779,92 €	2 089,92 €	1 690,00 €
CERNON	296 206,00 €	288 885,00 €	7 321,00 €
CHAILLEUSE	-5 951,13 €	-5 951,13 €	0,00 €
CHAMBERIA	-2 967,00 €	-2 967,00 €	0,00 €
CHANCIA	25 492,00 €	25 492,00 €	0,00 €
CHARCHILLA	12 444,00 €	12 444,00 €	0,00 €

CHARCIER	-499,95 €	-499,95 €	0,00 €
CHAREZIER	3 613,01 €	3 613,01 €	0,00 €
CHARNOD	1 482,00 €	1 035,00 €	447,00 €
CHATEL-DE-JOUX	-9 299,00 €	-9 299,00 €	0,00 €
CHATILLON	1 800,85 €	1 800,85 €	0,00 €
CHAVERIA	-1 318,81 €	-1 318,81 €	0,00 €
CHEVROTAINE	-1 499,35 €	-1 499,35 €	0,00 €
CLAIRVAUX-LES-LACS	-3 349,35 €	5 487,11 €	-8 836,46 €
COGNA	9 375,79 €	9 375,79 €	0,00 €
CONDES	37 546,00 €	37 011,00 €	535,00 €
CORNOD	10 206,00 €	6 914,00 €	3 292,00 €
COURBETTE	-3 578,88 €	-3 578,88 €	0,00 €
COYRON	-1 152,00 €	-1 152,00 €	0,00 €
CRENANS	-5 863,00 €	-5 863,00 €	0,00 €
CRESSIA	585,87 €	585,87 €	0,00 €
DENEZIERES	1 385,75 €	1 385,75 €	0,00 €
DOMPIERRE-SUR-MONT	7 703,66 €	7 703,66 €	0,00 €
DOUCIER	11 220,56 €	11 220,56 €	0,00 €
DRAMELAY	3 193,00 €	1 996,00 €	1 197,00 €
ECRILLE	-1 930,00 €	-1 930,00 €	0,00 €
ETIVAL	-13 538,00 €	-13 538,00 €	0,00 €
FONTENU	2 002,68 €	2 002,68 €	0,00 €
GENOD	2 850,00 €	1 839,00 €	1 011,00 €
GIGNY	23 416,00 €	19 560,00 €	3 856,00 €
HAUTECOUR	15 547,65 €	15 547,65 €	0,00 €
JEURRE	3 280,00 €	3 280,00 €	0,00 €
La BOISSIERE	6 550,00 €	4 263,00 €	2 287,00 €
La FRASNEE	563,73 €	563,73 €	0,00 €
LARGILLAY-MARSONNAY	36 664,61 €	36 664,61 €	0,00 €
LAVANCIA-EPERCY	111 281,00 €	111 281,00 €	0,00 €
LECT	55 959,00 €	55 959,00 €	0,00 €
Les CROZETS	-1 537,00 €	-1 537,00 €	0,00 €
MAISOD	17 034,00 €	17 034,00 €	0,00 €
MARIGNA-SUR-VALOUSE	7 297,00 €	4 737,00 €	2 560,00 €
MARNEZIA	-1 947,00 €	-1 947,00 €	0,00 €
MARTIGNA	-6 120,00 €	-6 120,00 €	0,00 €
MENETRUX-EN-JOUX	1 584,88 €	1 584,88 €	0,00 €
MERONA	-390,00 €	-390,00 €	0,00 €
MESNOIS	4 712,95 €	4 712,95 €	0,00 €
MEUSSIA	36 133,00 €	36 133,00 €	0,00 €
MOIRANS-EN-MONTAGNE	344 503,69 €	344 503,69 €	0,00 €
MONNETAY	1 946,00 €	1 380,00 €	566,00 €
MONTCUSEL	13 644,00 €	13 644,00 €	0,00 €
MONTFLEUR	6 179,39 €	4 697,39 €	1 482,00 €

MONTLAINIA	21 776,00 €	15 640,00 €	6 136,00 €
MONTREVEL	22 345,00 €	20 460,00 €	1 885,00 €
MOUTONNE	-1 310,03 €	-1 310,03 €	0,00 €
NANCUISE	8 516,99 €	8 516,99 €	0,00 €
NOGNA	2 507,92 €	2 507,92 €	0,00 €
ONoz	101 612,24 €	101 612,24 €	0,00 €
ORGELET	416 598,17 €	416 598,17 €	0,00 €
PATORNAY	24 077,03 €	24 077,03 €	0,00 €
PIMORIN	12 477,51 €	12 477,51 €	0,00 €
PLAISIA	1 417,51 €	1 417,51 €	0,00 €
POIDS-DE-FIOLE	-1 761,35 €	-1 761,35 €	0,00 €
PONT-DE-POITTE	143 782,68 €	143 782,68 €	0,00 €
PRESILLY	-1 012,08 €	-1 012,08 €	0,00 €
REITHOUSE	-1 760,00 €	-1 760,00 €	0,00 €
ROTHONAY	5 907,37 €	5 907,37 €	0,00 €
SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE	16 687,00 €	10 924,00 €	5 763,00 €
SAINT-MAUR	-764,00 €	-764,00 €	0,00 €
SAINT-MAURICE-CRILLAT	-4 020,15 €	-4 020,15 €	0,00 €
SARROGNA	-947,76 €	-947,76 €	0,00 €
SAUGEOT	-1 513,71 €	-1 513,71 €	0,00 €
SONGESON	-1 487,36 €	-1 487,36 €	0,00 €
SOUCIA	9 867,95 €	9 867,95 €	0,00 €
THOIRETTE-COISIA	84 799,18 €	79 882,48 €	4 916,70 €
THOIRIA	-1 850,37 €	-1 850,37 €	0,00 €
TOUR-DU-MEIX	73 705,00 €	73 705,00 €	0,00 €
UXELLES	1 539,81 €	1 539,81 €	0,00 €
VAL SURAN	66 488,00 €	56 284,00 €	10 204,00 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	22 867,00 €	14 845,00 €	8 022,00 €
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	39 899,00 €	39 899,00 €	0,00 €
VERTAMBOZ	-1 270,22 €	-1 270,22 €	0,00 €
VESCLES	32 036,00 €	29 082,00 €	2 954,00 €
VILLARDS-D'HERIA	10 649,00 €	10 649,00 €	0,00 €
VOSBLES-VALFIN	21 800,00 €	15 276,00 €	6 524,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 540 036,20 €</b>	<b>2 517 032,92 €</b>	<b>23 003,28 €</b>

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 95 votants – 95 pour – 0 contre – 0 abstentions*

### **31. BUDGET - Pertes sur créances irrécouvrables**

#### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ADMETTRE** en créances éteintes les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 1 249,86 € pour le budget principal et 355,88 € pour le budget assainissement.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*19h37 Départ de Denis MOREL  
19h37 Départ de Josiane ETCHEGARAY*

### **32. Fusion des budgets annexes ZI / ZA**

#### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE FUSIONNER**, les budgets annexes ZI / ZA dans un budget unique,

**DE CONSERVER**, le budget annexe ZA Les Quarrés – n°764 – n° SIRET : 200 090 579 00117 qui servira de budget « cible », conservera son numéro SIRET, et rassemblera l'ensemble des opérations des zones d'activités,

**DE CLÔTURER et DE DISSOUDRE** au 31/12/2022, les budgets annexes ZI/ZA suivants :

- BA – ZI Lavancia – n°766 – n° SIRET : 200 090 579 00133
- BA – ZA Grand Gizon – n°765 – n° SIRET : 200 090 579 00125
- BA ZA La Clavelière – n°763 – n° SIRET : 200 090 579 00109
- BA ZA En Chacour – n°767 – n° SIRET : 200 090 579 00166
- BA ZA Orgelet – n°762 – n° SIRET : 200 090 579 00224
- BA ZA Pays des Lacs – n° SIRET : 200 090 579 00240
- BA ZA Patornay – n° SIRET : 200 090 579 00232
- BA ZA En Chanois Poids de Fiole – n° SIRET : 200 090 579 00257

16

**D'APPROUVER** l'intégration des opérations de ces budgets annexes dissous dans le budget annexe ZA Les Quarrés, budget « cible »,

**D'APPROUVER** la nouvelle dénomination du budget annexe ZA Les Quarrés comme suit : Budget annexe ZA Intercommunales,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Générale des Finances Publiques.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :  
Résultats : **93 votants – 93 pour – 0 contre – 0 abstentions**

**33. Budget Principal - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D - 739211 – Attributions de compensation	138 000,00 €
D - 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	682 507,00
D - 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	8 300,00 €
D - 66112 – Intérêts – rattachement des intérêts courus	2 170,00 €
D - 661131 – Aux communes membres du GFP	4 461,00 €
D - 673 – Titres annulés	5 706,00 €
<b>Total</b>	<b>841 144,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
R - 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel	33 858,00 €
R - 7761 – Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	681 007,00 €
R - 70875 – Par les communes membres du GFP	5 706,00 €
R - 73211 – Attributions de compensation	88 580,00 €
R - 775 – Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00 €
R - 73223 – Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	30 493,00 €
<b>Total</b>	<b>841 144,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D - 192 – Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	681 007,00 €
D - 1641 – Emprunts en euros	31 501,00 €
D - 168741 – Communes membres du GFP	7 305,00 €
D - 2046 – Attributions de compensation d'investissement	92 674,00 €
D - 2313 – Constructions	87 356,00 €
<b>Total</b>	<b>899 843,00 €</b>
<b>Recettes</b>	

R - 024 – Produits de cession	- 1 500,00 €
R - 2132 – Immeuble de rapport	682 507,00 €
R - 13146 – Attributions de compensation	8 836,00 €
R - 1322 – Région	210 000,00 €
<b>Total</b>	<b>899 843,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>1 740 987,00 €</b>

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**34. Budget annexe ZA En Chacour - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D-168751 – GFP de rattachement	121 700,14 €
<b>Total</b>	<b>121 700,14 €</b>
<b>Recettes</b>	
R- 168751 – GFP de rattachement	121 700,14 €
<b>Total</b>	<b>121 700,14 €</b>

18

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**35. Budget annexe ZA Grand Gizon - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D- 1641 – Emprunts en euros	6 000,00 €
D-16871 – Etat et établissements nationaux	308 115,00 €
D-168748 – Autres communes	61 041,00 €
<b>Total</b>	<b>375 156,00 €</b>

<b>Recettes</b>	
R-168571 –GFP de rattachement	375 156,00 €
<b>Total</b>	<b>375 156,00 €</b>

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**36. Budget annexe ZA La Clavelière - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D-6045 – Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
R-71355 – Variations des stocks des terrains aménagés	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D – 3555 – Terrains aménagés	12 000,00 €
D – 168748 – Autres communes	73 952,16 €
<b>Total</b>	<b>85 952,16 €</b>
<b>Recettes</b>	
R-168751 – GFP Rattachement	85 952,16 €
<b>Total</b>	<b>85 952,16 €</b>

19

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**37. Budget annexe ZA Les Quarrés - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

Investissement	
Dépenses	
D-168748 – Autres communes	114 879,31 €
<b>Total</b>	<b>114 879,31 €</b>
Recettes	
R- 168751 – GFP de rattachement	114 879,31 €
<b>Total</b>	<b>114 879,31 €</b>

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**38. Budget annexe ZA Patornay - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

Investissement	
Dépenses	
D – 16878 – Autres communes	33 422,98 €
<b>Total</b>	<b>33 422,98 €</b>
Recettes	
R-168751 – GFP Rattachement	33 422,98 €
<b>Total</b>	<b>33 422,98 €</b>

20

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**39. Budget annexe ZI Lavancia - Décision modificative N°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

Investissement	
Dépenses	
D-168748 – Autres communes	141 745,00 €
D-16878 – Autres organismes et particuliers	313 974,00 €
<b>Total</b>	<b>455 719,00 €</b>

<b>Recettes</b>	
R- 168571 – GFP de rattachement	455 719,00 €
<b>Total</b>	<b>455 719,00 €</b>

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**40. [Budget annexe Musée du Jouet - Décision modificative N°1](#)**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D - 6218 – Autres personnels extérieurs	45 000,00 €
<b>Total</b>	<b>45 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
R - 706 – Prestations de services	80 000,00 €
R - 707 – Ventes de marchandises	25 000,00 €
R - 74 – Subventions d'exploitation	- 60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>45 000,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D – 2188 – Autres	3 131,00 €
<b>Total</b>	<b>3 131,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
R – 10251 – Dons et legs en capital	3 131,00 €
<b>Total</b>	<b>3 131,00 €</b>

21

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**41. [Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2022 – Budget Principal](#)**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>Chapitre</b>	<b>Article budgétaire d'exécution</b>	<b>Crédits votés 2022 (BP+DM+RAR 2021)</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612- 1 CGCT</b>
<b>20 - Immobilisations corporelles</b>	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale	740 271,00	185 067,75
	2031 - Frais d'études	741 179,00	185 294,75
	2051 - Concessions et droits similaires	88 782,00	22 195,50
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	204133 - Département Projets d'infrastructures d'intérêt national	45 455,00	11 363,75
	2041412 - Communes membres du GFP - Bâtiments et Installations	381 150,00	95 287,50
	204182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	4 685,00	1 171,25
	20421 - Privé - Biens mobiliers matériel et études	10 000,00	2 500,00
	20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et Installations	157 900,00	39 475,00
<b>21- Immobilisations Corporelles</b>	2111 - Terrains nus	110 210,00	27 552,50
	2115 - Terrains bâtis	325 000,00	81 250,00
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	151 188,00	37 797,00
	21312 - Bâtiments scolaires	44 400,00	11 100,00
	21318 - Autres bâtiments publics	228 000,00	57 000,00
	2132 - Immeubles de rapport	1 000,00	250,00

	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	194 715,00	48 678,75
	2138 – Autres constructions	170 000,00	42 500,00
	2145 – Construction sur sol d'autrui, Installations générales, agencement	72 000,00	18 000,00
	2152 – Installations de voirie	156 167,24	39 041,81
	21533 – Réseaux câblés	384,00	95,25
	21568 – Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	40 200,00	10 050,00
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	214 640,80	53 660,20
	21728 – Autres agencements et aménagements de terrain	99 612,00	24 903,00
	21751 – Réseaux de voirie	161 471,00	40 367,75
	2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000,00	2 500,00
	2182 – Matériel de transport	77 900,00	19 475,00
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	104 416,00	26 104,00
	2184 - Mobilier	65 780,95	16 445,23
	2188 – Autres immobilisations corporelles	115 306,39	28 826,60
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	2312 – Agencements et aménagements de terrains	159 688,54	39 922,13
	2313 - Constructions	4 233 372,40	1 058 343,10
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	216 898,22	54 224,55
<b>26 – Participations et créances rattachées à des participations</b>	261 – Titres de participations	4 000,00	1 000,00
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	276348 – Créances sur des collectivités et établissements publics	178 000,00	44 500,00
	2764 – Créances sur des particuliers	1 000,00	250,00

23

DE

**CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**42. Budget Assainissement - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER**, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Assainissement 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>Chapitre</b>	<b>Article budgétaire d'exécution</b>	<b>Crédits votés 2022 (BP+DM+RAR 2021)</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612- 1 CGCT</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	2031 – Frais d'études	254 500,00	63 625,00
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	211 – Terrains	40 000,00	10 000,00
	2118 – Autres terrains	9 000,00	2 250,00
	21532- Réseaux d'assainissement	185 000,00	46 250,00
	21562 - Service d'assainissement	319 500,00	79 875,00
	2183 – Matériel de bureau et informatique	3 500,00	875,00
	2188 - Autres	10 000,00	2 500,00
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	2313 – Constructions	4 095 000,00	1 023 750,00
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	1 120 000,00	280 000,00
	238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immo. corporelles	20 000,00	5 000,00

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

**43. Budget Chaufferie bois - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER**, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Chaufferie bois 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2022 (BP+DM+RAR 2021)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612- 1 CGCT
<b>21- Immobilisations Corporelles</b>	2151 Installations complexes spécialisées	2 000,92	500,23
	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillages industriels	1 000,00	250,00
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	9 600,00	2 400,00

25

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants - 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**44. Budget Musée du Jouet - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER**, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Musée du Jouet 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2022 (BP+DM+RAR 2021)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au
----------	--------------------------------	--	---

			titre de l'article L1612- 1 CGCT
<b>20 - Immobilisations corporelles</b>	2051 - Concessions et droits similaires	9 415,00	2 353,75
<b>21- Immobilisations Corporelles</b>	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	59 744,00	14 936,00
	2158 - Installations, matériel et outillages techniques - Autres	3 391,00	847,75
	216 - Collections et œuvres d'art	1 000,00	250,00
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	162 234,00	40 558,50
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 406,00	1 601,50
	2184 - Mobilier	4 120,00	1 030,00
	2188 - Autres	3 634,00	908,50
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	2313 - Constructions	2 884,00	721,00

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants - 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**45. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2022 – Budget Centre Uxelles**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER**, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Centre Uxelles 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2022 (BP+DM+RAR 2021)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de

			<b>l'article L1612-1 CGCT</b>
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	2132 – Immeuble de rapport	17 692,91	4 423,22
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 500,00	5 125,00
	2183 – Matériel de bureau et informatique	99,00	24,75
	2188 – Autres immobilisations corporelles	4 300,00	1 075,00

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### 46. Budget annexe Uxelles - Provision 2022 pour Dette Odésia

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE RÉALISER** au titre de l'exercice 2022 une provision budgétaire à hauteur de :

- 80% du montant HT de la dette des loyers : 30 407 € sur le Budget Annexe Uxelles (un mandat sera émis au compte 6817)
- 80% du montant de la dette des frais de collecte des Ordures Ménagères 2013 : 6 863 € sur le Budget Principal (un mandat sera émis au compte 6817)

**DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits aux budget Principal et Annexe Uxelles aux chapitres 68 et 78,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### 47. Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ADOPTER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le principe de reversement comme suit :

- o Principe de reversement de 100% de la part communale de la taxe d'aménagement à Terre d'Émeraude Communauté, sur les opérations relevant du périmètre des surfaces de création ou extension de toute zone d'activité économique intercommunale.
- o Principe de reversement de 100% de la part communale de la taxe d'aménagement à Terre d'Émeraude Communauté, sur les opérations qui seront sous maîtrise d'ouvrage de Terre

d'Émeraude Communauté (ex : opérations de type aménagements ou travaux de construction sur bâtiments tels que Tiers-lieux, médiathèques, ....) non exonérés par l'État.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux communes membres,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et DGFIP, désormais en charge de la liquidation des taxes d'urbanisme,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : **93 votants - 93 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

**Fin de séance : 19 h 46**